

*Institut Mondor de Recherche BioMédicale*  
*Centre mixte INSERM - Université Paris XII*

*« Regroupement d'autorisations : retour d'expérience »*

# Les laboratoires



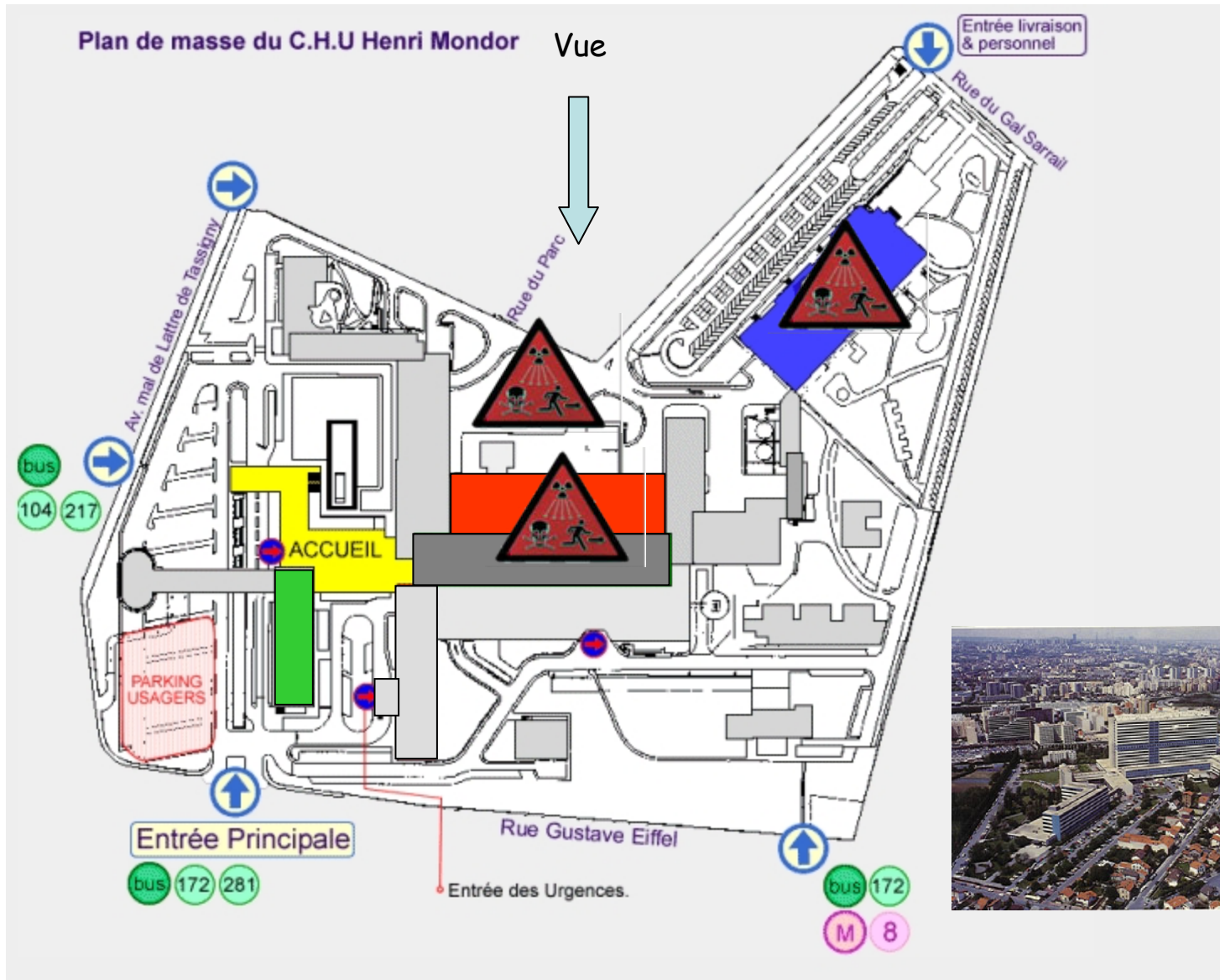
Faculté

Hôpital

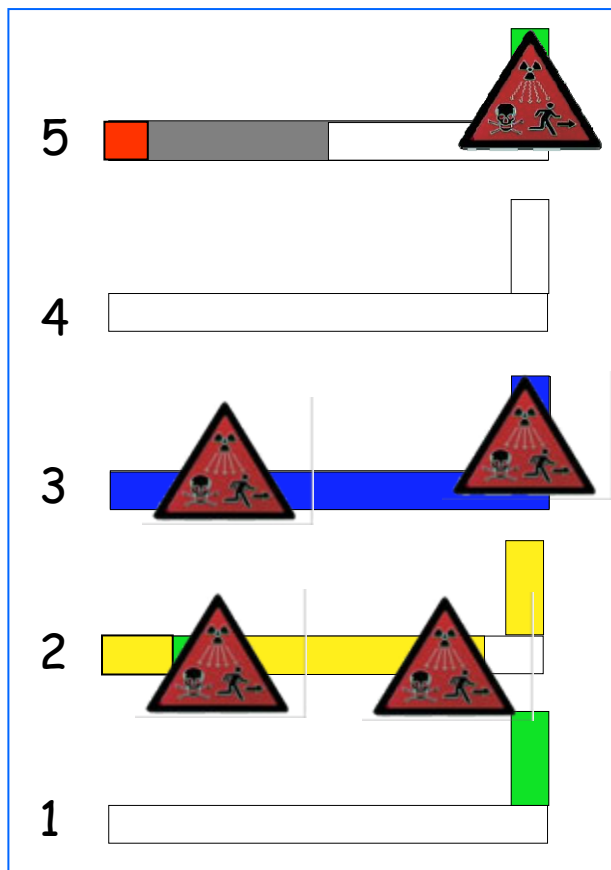
Bâtiment recherche



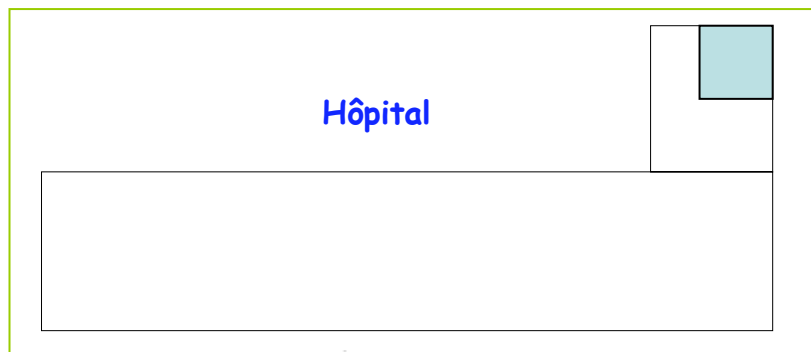
# Plan de masse



# Principaux lieux d'utilisation de la radioactivité



5 étages de la faculté

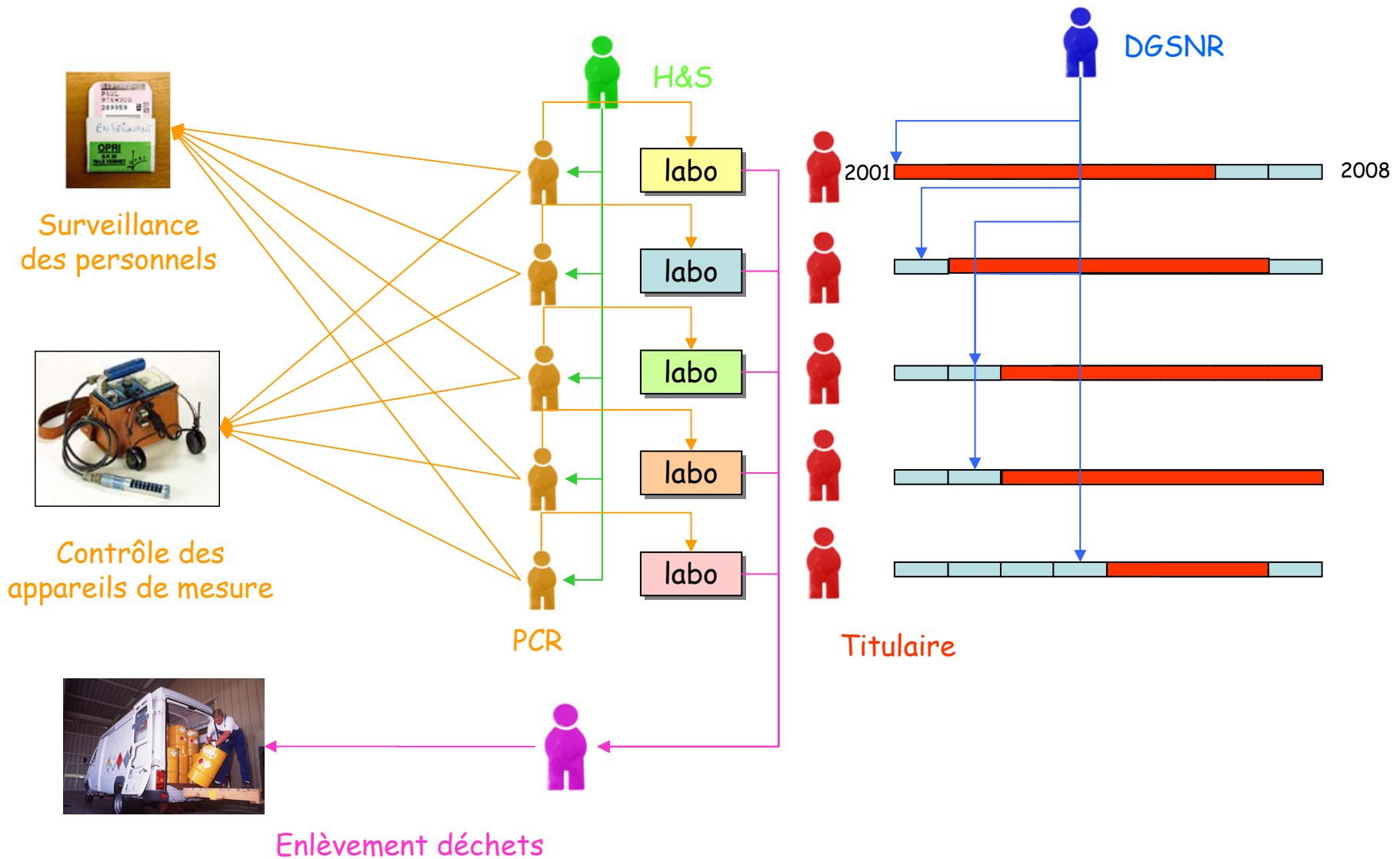


3 étages du bâtiment recherche



Stockage

# Situation Antérieure



# Situation antérieure : Avantages et Inconvénients

---

- Autonomie des équipes
- Multiplication des sites d'utilisation de la radioactivité
- Difficultés à coordonner l'enlèvement des fûts
- Grand nombre d'interlocuteurs
- Hétérogénéité dans les modes de fonctionnement des laboratoires
- Décalage des autorisations
- Négociations difficiles pour les prestations

# IMRB : équipes et départements



19 équipes au sein du Centre

5 Départements

Centre

# Institut Mondor de Recherche Biomédicale

## Comité de direction

Directeur, Secrétaire Général  
Différents représentants des Dpt

## Departments

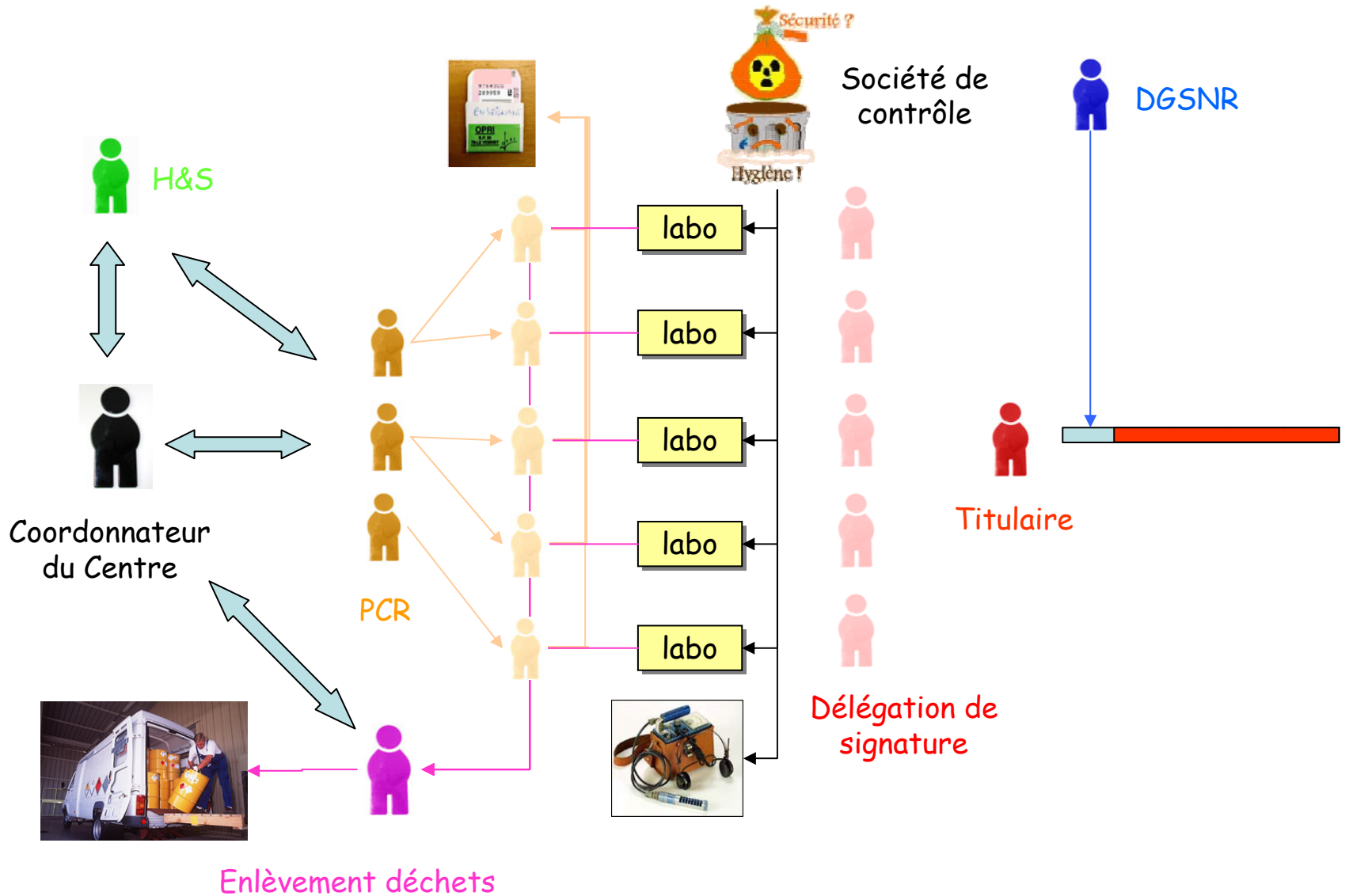
Génétique	Immunologie, Oncologie, Dermatologie	Neurosciences	Biol. & Ther. of Cardiorespiratoire et hépatique	Maladies infectieuses et microbiologie
<u>Goossens</u> Leboyer Sahali	Abbou <u>Bensussan</u> Boumsell Gaulard Lévy	Bachoud-Lvi <u>Ghérardi</u>	Berdeaux Bourbon Eddahibi Hittinger Isabey Laperche Lotersztajn <u>Pecker</u>	<u>Pawlotsky</u>



Conseil Scientifique, Conseil de laboratoire



# Situation actuelle



# Situation actuelle : Avantages et Inconvénients

- Un seul interlocuteur pour la DGSNR
- Diminution du nombre de pièces de manipulation
- Négociation avec des sociétés pour les contrôles
- Une seule interaction avec l'ingénieur H&S
- Homogénéité du plan de radioprotection
- Interchangeabilité des PCR
- Gestion des déchets améliorée
- Suivi homogène de la protection des personnes
  
- Préparation du dossier demande plusieurs semaines
- Disponibilité d'une personne pour la mise en place, les explications et imposer la procédure

# Conclusions

---

- Premier niveau (Les utilisateurs)
  - Le regroupement facilite la demande d'autorisation
  - Permet de normaliser les procédures
  - Augmente l'efficacité et l'interaction
- Deuxième niveau (Le Centre )
  - Un coordonnateur facilite l'identification des personnes cibles et la mise en place des procédures
  - Un budget commun facilite l'interaction avec les fournisseurs et permet la mise en place de services